



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dossier de presse

COPIL Chlordécone - 25/01/2024

Réparer par l'action

et vivre sans « risque chlordécone »



**Point sur les mesures et
solutions mises en œuvre**

Un plan d'action renforcé

- Le président de la République, dès 2018, a reconnu solennellement la part de responsabilité de l'État face à la chlordécone aux Antilles : c'est une première de la part d'un chef d'État français.
- Pour traduire cette position forte, un plan global a été discuté et consolidé avec l'ensemble des parties prenantes pour traiter les conséquences de cette pollution. Ce plan se déploie sur notre territoire pour agir dans tous les secteurs concernés, en collaboration avec tous les partenaires : évaluation des impacts, indemnisation, recherche, accompagnement des populations : aucun sujet n'est exclu.
- Après avoir entendu les attentes des élus, associations, scientifiques, et acteurs économiques, certaines mesures ont été renforcées et le budget initial de 92 M€ pour la période 2021-2027 a été augmenté dès juin 2023 de +12.5 M€. Les crédits mobilisés sur la recherche à horizon 2030 ont également été doublés (+26 M€). Aujourd'hui, ce sont plus de 130 M€ qui sont déployés pour mettre en œuvre la cinquantaine de mesures du plan.
- L'État souhaite mobiliser les élus locaux, le corps médical, les socio- professionnels, les acteurs du monde associatif et les organismes de recherche en Guadeloupe pour agir au plus près de chaque citoyen, dans toutes les communes et par tous les moyens.
- L'ensemble de ces mesures visent avant tout à permettre aux Guadeloupéens et Guadeloupéennes de vivre sans "risque chlordécone".

La réparation par l'action est une priorité absolue, pour y arriver nous devons agir ensemble.

Qu'est-ce qu'un COPIL ?

Le comité de pilotage local se réunit régulièrement pour faire le point des actions menées et à venir. Il rassemble tous les services de l'Etat concernés, les élus, les associations, les acteurs économiques, les chercheurs et les représentants de la société civile.

Protéger la santé : les tests déployés au plus près des populations



Les tests de chlordéconémie pris en charge à 100%

- Les dosages sanguins de la chlordécone, appelés “chlordéconémies” sont pris en charge à 100 %. Toute personne qui désire avoir un diagnostic personnalisé peut y avoir accès par une ordonnance de son médecin ou de sa sage-femme (programme piloté par l’ARS Guadeloupe).
- À ce jour, plus de 4 500 tests sanguins en Guadeloupe ont été réalisés. À noter que la présence de chlordécone dans le sang ne signifie pas que l’on est malade : c’est un signal d’exposition à la chlordécone au moment du prélèvement qui doit conduire à agir pour la réduire.
- Les personnes les plus exposées, après analyse de leur chlordéconémie (17% des personnes ayant fait le test en Guadeloupe et 45% n’ont pas de traces quantifiables), bénéficient d’un accompagnement de diététiciens spécialement formés à la prévention et à la mise en place de bonnes habitudes alimentaires. L’adoption rigoureuse de ces bons gestes permet de diviser par deux le taux de chlordécone en 4 à 6 mois.
- En complément, un programme spécifique dédié à toutes les femmes enceintes a été lancé en octobre 2023 (distribution à l’ensemble des sages-femmes de kits contenant des ordonnanciers, de la documentation et des formulaires de consentement pour la participation à l’étude chlogua). Ce bilan est proposé en même temps que le bilan sanguin de grossesse.



Centre régional de pathologies professionnelles et environnementales (CRPPE)

- Le centre régional de pathologies professionnelles et environnementales (CRPPE) prend en charge, dans son domaine de compétences, les patients présentant des pathologies complexes, en lien avéré ou supposé avec le travail ou l’environnement. Il répond ainsi à la nécessité de faire cause commune entre les enjeux de santé environnementale et de santé au travail.



Information et formation des professionnels de santé

- Les professionnels de santé volontaires ont été formés par l’agence régionale de la santé entre 2021 et 2023, ainsi que les sage-femmes et gynécologues. D’autres formations et webinaire auront lieu en 2024.

Les mesures d'accompagnement pour tendre vers le « zéro chlordécone » dans l'alimentation



Analyses de sol gratuites pour tous

- Des analyses de sol sont gratuites et disponibles pour tout agriculteur qui désire faire un bilan de l'état de son terrain et adapter sa production. Plus de 1000 prélèvements/an sur terrain agricole sont réalisés depuis 2020.

> <https://daaf.guadeloupe.agriculture.gouv.fr/cartographie-r89.html>

- Ce dispositif est également disponible pour tout particulier qui souhaite connaître l'état de son jardin et adopter les bonnes pratiques à travers le programme Jafa (Promotion Santé).



Programme Jafa & TITIRI

- Le déploiement du programme Jafa s'est intensifié avec déjà plus de 410 foyers familiaux accompagnés ;
 - Analyses de sol gratuites pour les particuliers
 - Lancement d'un nouveau site internet en 2023

Une attention particulière va être portée sur la production d'œufs, afin de connaître leur taux d'exposition et assurer une production sans "risque chlordécone".

> <https://jafa.ireps.gp/>

- Le programme TITIRI (visant à limiter les risques d'exposition liés à la consommation des produits de la pêche), a mis en œuvre plusieurs campagnes d'information ;
 - lancement du site internet en 2022,
 - distribution postale de 162 000 dépliant dans les boîtes aux lettres.

> <https://titiri.ireps.gp/sante/titiri/>



Contrôle des denrées alimentaires

- Des contrôles sur les produits alimentaires locaux et importés continuent d'être déployés et concernent notamment les fruits, les légumes, les viandes et les poissons (contrôles opérés par la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt - DAAF).

En 2023 ce sont :

- > Plus de 2050 contrôles sur les denrées alimentaires (1 353 animaux d'élevage, 388 produits de la pêche et 310 végétaux).
- > Un taux de conformité des denrées qui s'élève à 99%.

Les mesures d'accompagnement pour tendre vers le zéro chlordécone dans l'alimentation



99,8% de conformité pour l'eau du robinet en 2023

- Le Gouvernement prend en charge depuis 2023, de façon exceptionnelle et à titre dérogatoire, un surcoût de traitement de l'eau potable, pour un montant de 1 130 000€ par an sur six stations identifiées.
- Les acteurs concernés ont continué à se mobiliser, l'eau du robinet est traitée par charbons actifs et fait l'objet d'un suivi régulier par l'ARS. Plus de 1400 analyses sont réalisées par an pour le contrôle sanitaire sur l'ensemble des installations (58 captages, 54 usines de traitement et plus de 320 points sur le réseau de distribution).



Aides aux éleveurs de bovins

La sécurisation des viandes vis-à-vis du risque chlordécone est une priorité de l'Etat, réaffirmée dans le Plan Chlordécone pour garantir une alimentation sans risque chlordécone, assurer la pérennité de la filière bovine guadeloupéenne et contribuer à l'autonomie alimentaire pour la viande.

- Un accompagnement est proposé par SANIGWA à l'ensemble des éleveurs de bovins, celui-ci comprend un diagnostic pour mettre en évidence et évaluer le niveau risque au regard de la chlordécone (sols, eau, fourrage) et en fonction un dispositif de décontamination au sein de l'élevage.
- Pour les éleveurs de bovins, une prime individuelle à l'engagement vers la gestion du risque chlordécone a été mise en place¹ avec un montant par tête de bétail compris entre 160 à 200 €. Le dépôt des dossiers débutera dès mi-janvier 2024.

> <https://daaf.guadeloupe.agriculture.gouv.fr/la-securisation-des-viandes-vis-a-vis-du-risque-chlordecone-a1843.html>

¹ DGPE/DGPE/2023-748 : Instruction technique aide de minimis agricole pour la prise en charge des surcoûts liés à l'engagement individuel des élevages dans une démarche de sécurisation des productions bovines exposées au risque de pollution à la chlordécone pour l'année 2023 publiée au Bulletin officiel agricole le 30 novembre 2023.

Les dispositifs d'indemnisation dédiés aux professionnels

Le fonds d'indemnisation présent en Guadeloupe

- Le fonds d'indemnisation des victimes de pesticides (FIVP) est en place pour indemniser les victimes de maladies professionnelles en lien avec l'exposition aux pesticides ainsi que les enfants exposés pendant la période prénatale du fait de l'activité professionnelle d'un des deux parents. L'association Phyto-victimes propose un accompagnement gratuit pour constituer les dossiers de demandes d'indemnisation. En 2024, l'association s'implante physiquement en Guadeloupe pour amplifier le dispositif.

- En Guadeloupe, ce sont 81 dossiers reçus. 42 accords dont 8 dossiers en cours d'instruction et 34 dossiers sont en cours de consolidation. Une vingtaine de rentes sont en cours de versement.

> <https://www.guadeloupe.gouv.fr/contenu/telechargement/30167/220870/file/plaquette%20FIVP%20V6.pdf>

Contact : 0690 94 41 06 / guadeloupe@phyto-victimes.fr

Aides aux professionnels de la pêche

- En réponse aux attentes des professionnels de la pêche, représentés par son Comité des Pêches et pour faciliter l'accès à l'aide mise en place en 2022, l'État simplifie dès le 1er janvier 2024, l'aide aux pêcheurs impactés par la pollution à la chlordécone. Cette aide est un levier pour favoriser le désendettement des pêcheurs et les rendre éligibles aux aides européennes, notamment par le plan de compensation des surcoûts du FEAMPA.

- Ainsi, tout pêcheur qui aura réalisé la déclaration de ses lignes de service se verra automatiquement attribuer cette aide par l'URSSAF, ce qui permettra de compenser automatiquement le montant de sa Contribution Sociale Généralisée (CSG) et de sa Contribution au Remboursement de la Dette Sociale (CRDS). Les professionnels deviennent ainsi à jour de leurs cotisations sociales, ce qui de fait, leur facilitera l'accès aux autres aides financières disponibles. Ce dispositif s'applique également aux salariés lors des Déclarations Sociale Nominative mensuelles (DSN).

- À l'échéance du 5 novembre 2022, 343 dossiers ont été déposés en Guadeloupe pour le dispositif d'aide exceptionnelle pour 225 bénéficiaires et 243 978 € versés. Initialement prévu jusqu'en 2024, l'État prolonge ce dispositif jusqu'au 31 décembre 2027.

Les marins pêcheurs, dont le navire est armé à la petite pêche, qui souhaitent bénéficier de cette aide doivent réaliser leurs déclarations de lignes de service chaque année et confirmer celles de l'année précédente avant le 28 février de l'année en cours.



Doublement de l'effort de la recherche à horizon 2030

- L'Agence nationale pour la recherche (ANR) finance à hauteur de 4,5 M€, en partenariat avec la Région Guadeloupe, 6 projets de recherche sur la chlordécone, dont la majorité porte sur la dépollution des sols.
- Les travaux de recherche financés par l'État sont amplifiés et une large communauté scientifique est mobilisée dans tous les domaines (santé, environnement, dépollution des sols, ...). Le budget initial de 26 millions d'euros passera à 52 millions en 2030, pour aller encore plus loin.



Informer et sensibiliser : agir avec les acteurs du territoire

- Sensibilisation de l'ensemble des élèves de classe de 4e de la zone à risque sur la thématique de la chlordécone et les bons gestes à adopter avec l'institut régional d'éducation et de promotion de la santé.
- L'ensemble des délégués au développement durable des établissements scolaires du croissant bananier sont également sensibilisés au risque chlordécone.
- Un soutien financier est prévu pour les collectivités et associations qui souhaitent engager des actions de sensibilisation et de prévention au cœur des territoires.

BUDGET

- Montants engagés 2021 – 2022 : 15,4M€
- En 2023, 100 % de l'enveloppe dédiée à la Guadeloupe a été consommée soit 3,5 M€
- 2023-2027 : +12,5 M€ pour le PITE et +26M€ pour la recherche (horizon 2030).
- 130 M€ au total prévus sur la cinquantaine de mesures du plan

EN SAVOIR PLUS

- Brochure sur l'état des connaissances en Guadeloupe (corédigée par le président du comité de pilotage scientifique national, les préfectures et les ARS)
> <https://www.calameo.com/read/007483593c9d24fb3521f>
- Bilan annuel 2022 du plan chlordécone :
> <https://www.calameo.com/read/007483593b8f426a5b524>
- Site de la préfecture :
> <https://www.guadeloupe.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite/Risques-naturels-et-technologiques/Dossier-chlordecone>